



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1364

Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon des parcelles CK 7 et CK 9, situées 334 et 340 avenue Jean Jaurès et grevées de l'emplacement réservé n° 10 en vue de la réalisation d'un parc public et d'un équipement de loisirs, dans le cadre de la mise en demeure d'acquiescer du propriétaire au titre du droit de délaissement - EI 07322 et EI 07312 - N° inventaire 07322 A 001, 07322 T 001-01, 07312 A 001, 07312 B 001 et 07312 T 001-01 - Opérations 07322001 et 07312001 - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 "Aménagement espaces verts 2021-2026", programme 00012

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1364 - LYON 7E - ACQUISITION A TITRE ONEREUX PAR LA VILLE DE LYON DES PARCELLES CK 7 ET CK 9, SITUEES 334 ET 340 AVENUE JEAN JAURES ET GREVEES DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 10 EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARC PUBLIC ET D'UN EQUIPEMENT DE LOISIRS, DANS LE CADRE DE LA MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR DU PROPRIETAIRE AU TITRE DU DROIT DE DELAISSEMENT - EI 07322 ET EI 07312 - N° INVENTAIRE 07322 A 001, 07322 T 001-01, 07312 A 001, 07312 B 001 ET 07312 T 001-01 - OPERATIONS 07322001 ET 07312001 - LANCEMENT DES OPERATIONS ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-1 "AMENAGEMENT ESPACES VERTS 2021-2026", PROGRAMME 00012 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisitions et réserves foncières ».

Par délibération n° 2021/1204 du 18 novembre 2021, vous avez approuvé l'actualisation des Autorisations de Programme dans le cadre de la gestion financière du Plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements espaces verts 2021-2026 » n° 2021H, programme 00012.

La Ville de Lyon est bénéficiaire d'un emplacement réservé (ER) n° 10, inscrit au Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), situé le long de l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème}, en vue de la réalisation d'un parc public et d'un équipement de loisirs.

Quatre parcelles bâties sont concernées par cet ER :

- la parcelle CK 21, située 336 avenue Jean Jaurès, appartenant déjà à la Ville de Lyon ;
- la parcelle CK 20, sise 338 avenue Jean Jaurès, propriété de la Métropole de Lyon ;
- et les parcelles CK 7 et CK 9, situées 334 et 340 avenue Jean Jaurès, appartenant à M. J.-F. D..

La parcelle CK 7, d'une superficie de 1 018 m², comprend une habitation d'environ 112 m² et une remise. Un garage fermé et un appentis sont édifiés sur la parcelle CK 9, d'une superficie de 314 m².

Par courrier du 2 juin 2020, Maître Clovis Roussat, agissant au nom de M. J.-F. D., a mis en demeure la Ville de Lyon d'acquérir ses terrains grevés par l'emplacement réservé n° 10 du PLU-H de la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon a adressé au représentant de M. D. une proposition s'élevant à 500 000 euros, suivant l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2021-69387-24308 en

date du 15 avril 2021. Cette offre de prix a été acceptée par M. D. par courrier de Maître Roussat en date du 16 juin 2021. Il convient donc désormais de procéder à la régularisation de cette acquisition.

Les frais de notaire, évalués à 10 000 euros, seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'acquisition de ces 2 parcelles et des bâtiments situés 334 et 340, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème}, libres d'occupation, pour un montant de 500 000 euros ainsi que les frais notariés estimés à 10 000 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 », programme 00012.

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 152-2 instituant le droit de délaissement au profit du propriétaire d'un terrain sur lequel est institué un emplacement réservé ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 230-1 et suivants concernant la mise en œuvre du droit de délaissement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Métropole de Lyon n° 2019-3507 en date du 13 mai 2019 portant approbation de la révision du plan local d'urbanisme de la Métropole de Lyon tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) ;

Vu l'emplacement réservé n° 10 ayant pour objet la réalisation d'un « parc public et un équipement de loisirs » établi au bénéfice de la Ville de Lyon ;

Vu le courrier de mise en demeure d'acquiescer de Maître Clovis Roussat du 2 juin 2020, agissant au nom de M. J.-F. D., mettant en demeure la Ville de Lyon d'acquiescer les terrains grevés par l'emplacement réservé n° 10 inscrit au PLU-H de la Métropole de Lyon ;

Vu l'avis n° 2021-69387-24308 de la Direction de l'immobilier de l'Etat du 15 avril 2021 ;

Vu l'avis favorable de Madame la Maire du 7^{ème} arrondissement de Lyon rendu par courrier reçu le 27 octobre 2021;

Vu le projet d'acte ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'acquisition par la Ville de Lyon, dans le cadre d'une mise en demeure d'acquiescer du propriétaire, M. J.-F. D., des terrains grevés par l'emplacement réservé n° 10, inscrit au PLU-H de la Métropole de Lyon, sis 334 et 340 avenue

Jean Jaurès à Lyon 7^{ème}, cadastrés section CK 7 et CK 9, d'une superficie totale de 1 130 m², pour un montant de 500 000 euros, est approuvée ;

- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- Le lancement des opérations n° 07322001 et 07312001 « Acquisition 334 et 340 avenue Jean Jaurès en vue de la réalisation d'un parc public et d'un équipement de loisirs » est approuvé. Ces opérations sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 », programme 00012.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant soit 500 000 euros, à laquelle s'ajoutent, les frais notariés estimés à 10 000 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2021-1, opérations 07322001 et 07312001 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 511, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 500 000 euros ;
 - 2022 : 10 000 euros.
- 5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
07322A001	Habitation	112,00	21328	37 807,00	
07322T001-01	Terrain (parcelle CK7)	1 018,00	2115	344 005,00	
07312A001	Garage nord	18,00	21328	6 131,00	
07312B001	Garage sud	15,00	21328	5 109,00	
07312T001-01	Terrain (parcelle CK9)	314,00	2115	106 948,00	
07322A001	Frais notariés - Habitation		21328	756,00	
07322T001-01	Frais notariés - Terrain (parcelle CK7)		2115	6 880,00	
07312A001	Frais notariés - Garage nord		21328	123,00	
07312B001	Frais notariés - Garage sud		21328	102,00	
07312T001-01	Frais notariés - Terrain (parcelle CK9)		2115	2 139,00	

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Grégory DOUCET